

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement de Poitou-Charentes

Nersac, le 07 juin 2010

Unité territoriale de la Charente

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Nos Réf. : YM/MD-10/395

**Modification des garanties financières**

**carrière CDMR de Cherves Richemont**

**RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Monsieur le Préfet de la Charente nous a transmis le 20 mai 2010 le dossier présenté par la société CDMR relatif à une demande de modification des garanties financières de la carrière exploitée à Cherves Richemont.

**I – Situation actuelle de la carrière**

L'exploitation du gypse dans ce secteur au nord est du bourg de Cherves Richemont remonte à 140 ans. Le dernier arrêté de renouvellement extension de cette carrière date du 14 mars 2006.

L'effectif comprend 2 équipes de 8 personnes dont 4 affectées à l'installation de traitement. Cette installation est reliée directement à l'usine voisine PLACOPLATRE qui fabrique des plaques de plâtre. 2/3 de la production part vers cette usine, le reste étant destiné aux cimenteries ainsi qu'à l'agriculture. La production moyenne est de 350 kt/an.

**II – Garanties financières**

Les garanties financières constituent une réserve destinée à être mise en œuvre en cas de défaillance de l'exploitant, pour la remise en état de la carrière. Les montants sont indiqués à l'article à 1.9.2 de cet arrêté préfectoral du 14 mars 2006.

Lors d'une inspection le 5 novembre 2009, nous avons remarqué que la surface en exploitation était plus importante que prévu dans l'arrêté préfectoral. De ce fait, une mise à jour des garanties financières s'imposait.

Cette exploitation particulière comprend 4 bancs de gypse de dimension métrique séparés par des bancs de marnes. Ces bancs sont de qualité inégale. En 2008, la carrière a connu une forte activité au niveau du banc supérieur, principalement destiné à alimenter l'usine PLACOPLATRE. En 2009, cette production a diminué sévèrement. Pour pallier à cette baisse d'activité, les équipes d'extraction ont été affectées à des campagnes de découverte. En 2010, l'activité a été redéfinie et l'avance de découverte va progressivement se réduire. Enfin, le dernier banc, en général moins consommé, servira cette année pour dessaler les terrains agricoles submergés par l'eau de mer lors de la tempête Xynthia.

Compte tenu des modifications des surfaces utilisées actuelles et prévues, une mise à jour des garanties financières a été effectuée. En avril 2010, ces montants actualisés vont de 217 406 €

(dernière période) ) 440 067 € (période actuelle). Le premier acte de cautionnement a été transmis à Monsieur le Préfet.

### **III – Conclusion**

Conformément à l'article R512-31 du livre V du code de l'environnement, nous proposons aux membres de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation spécialisée des carrières, d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté complémentaire modifiant les article 1.9.2 et 1.9.3 de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2006.